ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
—DES—
MARCHANDS,
De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes reçues		
Sur risques de feu	$49 362 30	
Sur risques de marine	58 23	
Sur risques de rivière	2,799 52	
		$52,220 05
A ajouter—		
Bon terminée de 1899		58,315 59
		$110,535 64
A déduire non terminée 1900		20,939 46
		$ 89,596 18
Ajoutez—		
Intérêt	$4 545 64	
Loyer	8,758 25	
		13,303 89
Revenu total		$102,899 47
Déduire:		
Pertes de feu	$46,075 81	
Pertes de rivière	2,643 24	
	$48,719 05	
Primes remboursées	5,606 99	
Réassurances	5,974 01	
Taxes et licences	6,106 97	
Commissions	5,967 33	
Dépenses de Propriétés foncières	1,070 61	
Dépenses générales et salaires	15,720 39	
Total	$89,167 35	
Réservé pour pertes non payées	5,646 38	
		$ 95,813 73
Profit net		7,085 74
14 0/0 Dividende pour 1900		3,000 00
		$ 4,085 74

ACTIF.

Billets à recevoir	$ 1,634 81
Billets escomptés	14,043 92
Dû par individus pas plus de 3 mois	8,343 53
Comptant en main	6,904 50
6 actions French Opera Ass'n Ltd	450 00
7 actions de la Provident Savings Bank	700 00
20 actions de la Citizens Bank of La.	2,000 00
10 Caddo Levee Bonds	12,100 00
3 Bons d'Etat de la Louisiane Consols	3,820 00
225 Bons à prime	2,900 00
Propriété foncière	92,000 00
	$161,085 96

PASSIF.

Fonds capital	$100,000 00	
Prime net reçues de 1900	20,939 46	
Réservé pour pertes non payées	5,646 38	
Dividendes non réclamés	529 06	
Réservé pour payer la réassurance	475 19	
Dividende pour 1900	3,000 00	
	$130,590 11	
Surplus	30,475 85	
		$161,085 96

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1901.

PAUL CAPDEVIELLE,
Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit devant moi, notaire, ce 2me jour de février 1901.

M. C. SONIAT,
Notaire.

Un dividende de 3 0/0 sur le capital réalisé de cent mille dollars ($100,000) sera payé on demande. Les actionnaires sont requis, quand ils ne peuvent venir pour leur dividende de payer avec eux leurs anciens certificats pour les échange vers de nouveaux.

JULES MONTREUIL,
8 v— Secrétaire

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Marie J. Juillian, femme de Pierre M. E. Barel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 65,656—Division B—Attendu que Pierre M. E. Barel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marie J. Juillian, femme de Pierre M. E. Barel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL,
Greffier.

Félix J. Puig, avocat.
23 août—23 27—sept 1

Succession de Mlle Ruth M. Miles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64 719—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) et pouvant en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL,
Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats
22 août 22 26 31

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commençant le 15 avril 1901.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les mercredis et les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau est le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Ol Landing, les dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 9 h. A. M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE., Agents.
No 322 rue Carondelet, coin Union.
14 avril—1Y

LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
Ligne directe au Hâvre, Paris (France).
Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
De quai No 42, North River, pied de la rue Morris.
LA CHAMPAGNE, 5 sept.
LA SAVOIE, 19 sept.
Agence Générale 32, Broadway, New York
FRANK J. ORYLA,
Agent général du Sud.
213 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. Les
PREVOST & BUISSON, Agents.
722 rue Commune.
1er fév—1 an

CROMWELL
Steamship Co.
POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS.
PROTEUS.....Mercredi, 4 sept
COMUS.....Mercredi, 11 sept.
LOUISIANA.....Mercredi, 18 sept.
Partiront de leur quai à 9 h. m. du pied de la rue Toulouse.
Frêt soumis sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 21/100 pour cent pour New York.
Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.
Les primes pour passager ne peuvent être surpassées.
A moins frêt reçu sans ordre.
Pour frêt ou passage s'adresser à
GEO. E. LEVERICH, Agent.
15 sept—1Y No 213 rue Carondelet.

JULES ANDRIEU.
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES,
918 rue Gravier

AUDITORIUM HOTEL.
Avenue Michigan et rue Congrès,
CHICAGO.

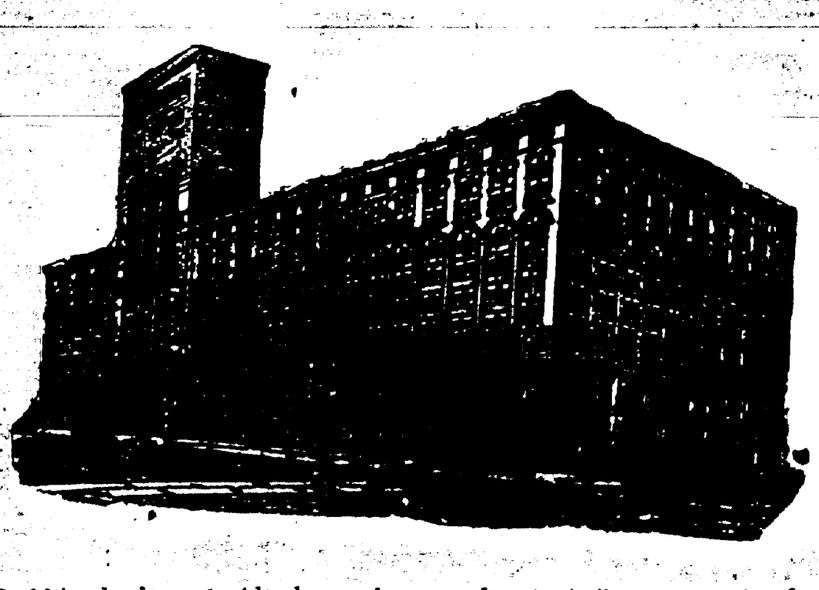

La bâtisse la plus vaste et la plus massive au monde. Construite en pierres et en fer; dix étages ouvertures à l'Est, au Sud et à l'Ouest, ayant une moyenne de 710 pieds sur les trois rues.
Cet Hôtel est à l'épreuve du feu, inspirant la plus absolue sécurité aux occupants en toutes circonstances.
La salle à manger est au dixième étage et est la plus somptueuse connue du genre.
Dans tous ses départements, le Auditorium Hotel est reconnu le plus riche du monde. Sa situation sur l'avenue Michigan, la rue Congrès et l'avenue Wabash, à l'entrée d'un des plus beaux chemins du pays, ayant vue sur le lac et le parc Michigan et à quatre îlets de la Poste et du centre de la ville, en font assurément un hôtel hors de pair.
L'Auditorium est tenu sur le plan américain et le plan européen, avec un superbe restaurant au rez-de-chaussée.
Auditorium Hotel Company.

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE

En bois, sur deux vastes lots de terre, 2113 rue d'Abadie, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de Martha Schelvy.

No 65,272 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er août 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite cour, Division C, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No 2113 rue D'Abadie, consistant en un cottage double en bois couvert en bardeaux, contenant trois chambres de chaque côté, bâtisse hangar avec 5 chambres, cisternes, hangar, etc., dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 36, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abadie, et Aubry (maintenant Avenue St Bernard), désignés par les Nos 4 et 5 sur un devis en plan annexé à un acte de vente de Charles S. Singleton à Nathan Bell, exécuté en l'étude de Théodore Guyol, notaire, et mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue d'Abadie, 32 pieds 2 lignes de largeur dans le fond sur les ci après profondeurs—le lot No 4 ayant une profondeur de 84 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot No 3 et une profondeur de 98 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 5 lequel ayant une profondeur de 112 pieds 4 pouces sur la ligne de division du lot No 6.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901, en plus et au dessous du prix de l'adjudication, et devant payer pour le terme non expiré de la police d'assurance, 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant E. Pumes, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F. Benoberson, avocat.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE LIQUIDATION

300 balles de foin, 400 sacs de gâteaux de graines de coton, 1 lot de charbon, 1 lot de tuyaux, mulets, chevaux, charrettes, wagons, buggy, "cash register", coffre fort en fer, meubles de bureau, etc.

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

JEUDI, le 5 septembre 1901, à midi, sur les lieux, sur l'avenue Carrollton et l'intersection du Chemin de fer de la Vallée du Mississippi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 20 août 1901, et rendu dans l'affaire de F. Meraux vs son frère P. Meraux, No 63,856 du dossier de ladite cour, les effets mobilier ci-après décrits, à savoir:

Tout et particulièrement les articles ci-dessus énumérés et plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, avant livraison.

Friedrichs & Redersheimer, Encanteurs,
832 rue Commune.
25 août—25—sept 1 5

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. F. Nicholson vs Charles J. Herry.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 5,882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Philip J. Paterne, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 2me jour de septembre 1901, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite: A savoir: Tous les droits, titre et intérêt du défendeur dans cette affaire, Chas J. Herry, dans et pour le procès No 62,836 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, intitulé C. J. Herry vs John Minet, Division E, du dossier de ladite Cour. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. CHAS E. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 23 août—23 31—sep 2

VENTES A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS,

1731 rue Rocheblave.

Succession de H. A. Godat.

No 29,599 - Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite cour, Division C, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No 1731 rue Rocheblave, et comprenant un cottage en bois contenant 2 chambres, hangar, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aubry, D'Abadie, Dorgenois et Rocheblave, désigné comme lot No 11 sur un plan de C. Gereux et A. Castaing daté le 5 juillet 1862, et déposé en l'étude de P. Larocha, notaire, comme plan No 31 dans le livre de plans marqué L; ledit lot mesurant 27 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Rocheblave sur environ 20 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 305 pieds 1 pouce 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Aubry et 202 pieds, 2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue D'Abadie.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, Esq., notaire.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joseph Wolfert.

No 65,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet. — MERCREDI, le 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 31 juillet 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, étant la partie nord douze pieds, quatre et demi pouces du lot numéro soixante treize, tous les lots numéros soixante quinze, soixante dix-sept, soixante dix neuf, quatre vingt un, quatre vingt trois, quatre vingt cinq, quatre vingt sept, quatre vingt neuf, quatre vingt onze, quatre vingt treize, quatre vingt quinze, quatre vingt dix sept, quatre vingt dix neuf, cent un, cent trois, cent cinq, cent sept, cent neuf cent onze et cent treize, ayant un total de 612 pieds six cent douze pieds quatre pouces et demi de face sur la Place East Park de l'îlet dans Place Audubon, courant d'une direction nord de l'intersection de la rue Poplar à la place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier 1898 (M. O. Livre 622 fol 114), ledit lot deux est la partie sud des lots D, E et F de l'addition de la Place Audubon, et est borné au sud par la ligne nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante sept pieds huit pouces et dix lignes plus ou moins à l'ouest par Greenville, Friberg et Marley une longueur de treize cent soixante dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et au nord par la ligne Sud de la continuation de la rue Poplar et étant une partie de la propriété acquise par le défendeur de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Chas. D. Greene, Jr., commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 3 juin 1893 et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147 page 386 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894, laquelle dite terre a été plus tard adjointe par ladite compagnie comme addition d'Audubon.

2° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, étant la partie nord quinze pieds huit pouces et demi du lot numéro soixante-quatorze et le tout du lot numéro soixante-quatorze et le tout du lot numéro soixante soixante, soixante-dix-huit, quatre-vingts, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-six, quatre-vingt huit, quatre-vingt dix, quatre-vingt-douze, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix huit, cent, cent deux, cent quatre, cent six, cent huit, cent dix, cent douze, cent quatorze, ayant un total de six cent quinze pieds huit pouces et demi de face sur la Place West Park, dans l'îlet deux Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar à la Place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier 1898 (M. O. Livre 622 fol 114), ledit lot deux est la partie sud des lots D, E et F de l'addition de la Place Audubon, et est borné au sud par la ligne nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante sept pieds huit pouces et dix lignes plus ou moins à l'ouest par Greenville, Friberg et Marley une longueur de treize cent soixante dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et au nord par la ligne Sud de la continuation de la rue Poplar et étant une partie de la propriété acquise par le défendeur de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Chas. D. Greene, Jr., commissionnaire de l'Etat de la Louisiane à St Louis, Mo., le 3 juin 1893 et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147, page 386 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894 laquelle dite terre a été plus tard adjointe par la dite compagnie comme addition d'Audubon.

Conditions — Comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats
4 août—4 11 18 25—sept 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE

LA
Bâtisse en briques
A TROIS ETAGES,
Nos 639 et 641 Rue Ste-Anne
et 800 Rue Royale,
Formant l'encoignure desdites deux rues.

Succession de Veuve J. F. Langrille, No 531, Vingt-neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs —Bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 1er octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingle, juge de la susdite cour, signé le 19 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale, maintenant occupée au rez-de-chaussée comme un magasin de café et de thé et buanderie et contenant quelques 12 chambres, vestibule avec escalier, galeries sur la façade et le côté, et plus loin décrite comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Dauphine et Chartres et mesurant 24 pieds, plus ou moins, de face à la rue Ste-Anne sur 54 pieds, plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Royale et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Royale.

La propriété est bien située, seulement à petite distance de la rue du Canal et dans une excellente localité pour les affaires ou placement payant.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnelle et lien de vendeur, sur la dite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédé judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901, en-dessous et en plus de son enchère, et payant pour les timbres du revenu des E. U. sur l'acte de vente, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 août—25—sept 1 8 15 22 29—oct 1

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Interdiction de Christina Thomas. No 62,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

En vertu de divers ordres de l'Hon. Cour Civile de District, en lieu par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, le juge Sommerville, agissant à ce moment pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, le juge Ellis étant absent en congé, l'ordre daté et signé le 2 avril 1901; en vertu d'un deuxième ordre, ledit ordre émis par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, sous la date et la signature du 20 juin 1901, et en vertu d'un troisième ordre émis par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le juge Sommerville agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis absent en congé le dit ordre daté et signé le 22 août 1901. Les divers ordres en seul désrite ayant été adressés à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 septembre 1901, à midi, les propriétés ci-après—

1° La buvette avec ses appartenances et appartenances, stock en vente, etc., récemment exploitée par Christina Thomas, interdite, à l'encoignure des rues Magnolia et Septième, en cette ville.

Conditions—La contenance de la buvette sera vendue pour du comptant. Le règlement devant être fait immédiatement après l'adjudication.

2° Cinq certains lots de terre situé dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20—sur un devis d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 9 avril 1901, dans l'îlet compris entre les rues Octavia, Laurel et Annunciation et l'avenue Peters, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 122 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales, et parallèles, excepté le lot 20, lequel forme l'encoignure des rues Octavia et Annunciation et mesurant 123 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Annunciation sur 27 pieds 8 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la portion de crédit, s'il y en a, en un ou en deux ans: la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs respectifs, lesquels billets seront garantis dans leurs paiements par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et devront porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de leur date jusqu'au paiement; les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénation, confession de jugement hypothécaires d'avocats, transfert et livraison de nos polices d'assurances; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les frais des timbres de guerre.

Acte de vente devant être passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 0/0 du montant de son enchère devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Propriété foncière,
903 rue Baronne.

Place à la Bourse.
J. B. Rosser jr. avocat pour le syndic.
25 août—25—sept—1 8 15 22 29

Bourse des Propriétés Foncières, maintenant située au No 311 de la rue Baronne.

Jas. A. Brennan et fille,

JOLI COTTAGE DOUBLE

1223-1225 Rue St-Antoine,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Joséphine De Bergue, Veuve de Joseph Alexandre Dulcepre.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 65,184.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 septembre 1901, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 21 juillet 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 350 de l'îlet 50, d'après le plan du nouveau faubourg Marigny, lequel lot est maintenant désigné par le No 886 et est borné par les rues St-Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle, et le dit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et dix lignes de face à la rue St-Antoine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent le joli cottage double 1223-1225 rue St-Antoine, contenant dans la bâtisse principale deux chambres, cuisine, citerne de chaque côté, et la bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un an, garantis par lien de vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

JAS. A. BRENNAN ET FILLE,
Encanteurs, No 630 rue Gravier,
18 août—18 25—sept 1 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE COTTAGE.

SIMPLE DE CHOIX

8113, RUE JEANNETTE.

Entre l'avenue Carrollton et la rue Dublin.

Le lot mesurant 32' 6" sur 150' de profondeur.

Succession de Nicholas Reynolds.
No 65,291. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MERCREDI, 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 22 juillet 1901, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette, Sixième et Dublin, désigné comme lot No 23, et mesurant trente-deux (32') pieds six (6") pouces de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent le joli cottage simple No 8113 rue Jeannette contenant 4 chambres.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu devant être payés par l'acquéreur au dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 août—4 11 18 25—sept 1 4

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Placement sûr en un magasin et résidence en bois à deux étages.

No 1016 RUE DRYADES,

Faisant face au dépôt et parc du I. C. R. R.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 19 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 août 1901, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de James Teale vs ses créanciers, No 45,328 du dossier, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le magasin et résidence en bois à deux étages, d'un bon rapport, No 1016 rue Dryades, contenant boutique de barbier et cinq autres chambres, cour pavée, citerne, etc., dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et l'avenue Howard. Le lot de terre mesurant 17 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dryades, 17 pieds 4 pouces dans le fond, 105 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 104 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. L'emplacement est excellent pour affaire et résidence, un placement sûr et productif.

Conditions comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Chas Formen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

B. R. Forman, avocat pour le Syndic.
18 août—18 25—1 8 15 22 sept

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. Geo H. Théard juge de la Division E, de la Cour Civile de District, daté le 13 août 1901, in re, succession de Mme Angéline Curry, veuve par premier mariage de James F. Fowler et par second mariage d'Eugène C. Baxter, No 65,561, je vendrai au comptant à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur sur les lieux à l'encoignure des rues Burthe et Short, dans la Nouvelle-Orléans, JEUDI le 5me jour de septembre 1901, à midi.

Une moitié indivise d'intérêt en et à une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désignée comme les Nos Deux, Trois, Quarante et Quinze, dans l'îlet No quatre vingt quinze, borné par les rues Burthe, Short, Washington (maintenant Fern) et Deuxième (maintenant Maple), lot No Onze mesurant trente pieds de face à la rue Burthe sur cent cinquante pieds de profondeur et la partie de devant des lots numéros Douze Treize Quatorze et Quinze mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Short sur cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Frank F. Wogniles, administrateur.
Wm. Andrew Collier, avocat.
21 août—21 28—3 sept

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Teachford, épouse de Vincent Rudolph.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, 722 rue Commune, JEUDI, le 29 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dossier No 65,255, dans l'affaire de la succession de Annie Teachford, femme défunte de Vincent Rudolph, à l'enchère publique il sera vendu:

La communauté, la moitié indivise, droit, titre, part et intérêt en et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 935, bornés par les rues Clara, Cadiz, Willow et Upperline, désignés comme lots Nos 4 et 5, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Manuel Comagère, notaire, le 5 juillet 1895, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clara sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant les quatrième et cinquième lots de l'encoignure des rues Cadiz et Clara.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jos. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 juil—26—août 4 11 18 25 29

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Dans l'affaire d'Hypolite Garrot, demandant une monition.—No 65,614—Division A.

Attendu que Hypolite Garrot a, le neuvième jour de mai 1901, saisi du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, à une vente faite par lui sous et en vertu d'un writ de saisi et vente issues par cette Cour, dans l'affaire intitulée Robert Legier vs Marie Gabrielle Favy, No 64 350 du dossier de cette Cour, ledit writ étant issu pour payer et satisfaire une réclamation hypothécaire de Robert Legier contre ladite Mlle Marie Gabrielle Favy et est daté le 3 avril 1901.

Attendu que ledit Hypolite Garrot a fait application pour une monition en avertissement en conformité aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 des statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvés le 16 mars 1870, et communément connu comme un acte pour la revision des statuts d'un cimetière général.

Maintenant c'est pourquoi, qu'il soit connu, que toutes personnes intéressées en ceci sont citées et averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui pourraient produire aucun droit, titre ou réclamation dans et à la propriété en ceci ci-après décrite en conséquence d'aucune informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour sous lequel la vente ci-dessus mentionnée a été faite ou aucune irrégularité ou illégalité dans l'estimation et annonces au moment ou de la façon de ladite vente ou pour aucun autre vice quel qu'il soit, d'avoir à prouver dans les trente (30) jours à partir du jour sur lequel cette monition est premièrement insérée dans les journaux publics pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart, St Claude, Kerlerec et Columbus, désigné comme lot No onze sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 31 mars 1854, annexé à un acte passé pardevant P. E Larocha, ancien notaire le 3ème jour de mars 1855, le dit lot mesurant en mesure américaine cinquante-trois pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Rampart, soixante-trois pieds de largeur dans le fond le séparant du lot No Dix, soixante-sept pieds, neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur une ligne o